CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E31858** **VALABLE JUSQU'AU** **12/04/2027**

ÉDITÉ LE 16/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1997

Raison sociale : DUBART DECOR

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 18/08/2025

Capital : 100 000

373 RUE ALBERT EINSTEIN
ZI LA PALUD
83600 FREJUS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FREJUS 1998B00036

Siret : 415 307 404 00020

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 415307404000

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AT 714 633

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AT 714 633

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 94 40 75 56 **Fax :**

Portable : 06 66 03 24 82

Responsabilité légale :
PETROVA DELIANA PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : dubart-decor@wanadoo.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 086 284 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)		30/01/2026
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)		30/01/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/02/2026 07:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.